

*Accords fiscaux—Loi*

fait pendant un certain temps jusqu'à ce que le gouvernement libéral précédent intervienne et dise: «Vous feriez mieux de mettre fin à cette pratique parce que nous allons commencer à réduire les crédits que nous vous versons». Elles devront soit instituer la surfacturation, soit réduire les dépenses, soit augmenter les impôts. Aucune de ces options n'est intéressante, mais elles choisiront probablement d'augmenter les impôts. A moins qu'elles ne réduisent les services dans d'autres domaines pour compenser le manque à recevoir du gouvernement fédéral.

● (1320)

Pour être clair, disons que le gouvernement fédéral ne réduira pas lui-même les services. Il réduira plutôt les transferts aux gouvernements provinciaux. Le montant des réductions sera calculé selon la formule utilisée pour transférer de l'argent du Trésor fédéral aux caisses provinciales afin d'égaliser la qualité des soins médicaux, de l'éducation et autre. Autrement dit, il devrait y avoir, mais ce n'est pas le cas, une certaine apparence d'uniformité dans la sécurité sociale, la santé et l'éducation. Ce n'est pas le cas.

Il n'y a pas d'uniformité au Canada, comme vous le savez, monsieur le Président. La pension que touche une personne âgée habitant un foyer de vieillesse n'est pas la même selon les provinces. C'est plutôt intéressant. Chaque province applique ses propres règles. Dans la nôtre, on verse des «allocations complémentaires» aux personnes âgées. Le pensionné qui vit dans un foyer de vieillesse en Colombie-Britannique touchera un montant différent de son homologue Ontarien ou Terre-neuvien.

Il en va de même pour les soins médicaux, que le gouvernement provincial détermine. Il y a bien une formule pour calculer les fonds transférés en vue d'égaliser la qualité des services, mais ce sont les provinces qui contrôlent les fonds. Elles décident de construire ou non des hôpitaux et de limiter éventuellement le nombre de médecins pratiquant, ce qui est complètement stupide. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé récemment qu'il limitait le nombre de médecins autorisés à pratiquer dans la province. Les médecins disent qu'ils ont droit à la surfacturation. C'est probablement la seule profession qui est si contrôlée par le gouvernement qu'elle ne peut pas surfacturer. Alors, le gouvernement provincial limite le nombre de médecins autorisés à pratiquer en Colombie-Britannique. On prétend que cette pratique se répandra comme une traînée de poudre partout au Canada. Autrement dit, les fournées de médecins qui sortent des facultés ne peuvent pas exercer dans la province de leur choix. Des fonctionnaires provinciaux parcourent l'Écosse et d'autres pays pour faire du recrutement. Certaines autorités provinciales le font tous les jours. Ensuite, un autre gouvernement provincial annonce qu'il limitera le nombre de médecins pratiquant dans sa province. Il n'y a donc aucune uniformité dans ce domaine. Voilà qui démontre aux Canadiens la nécessité d'un organisme cadre qui s'efforcera au moins d'assurer une certaine uniformité dans tout le pays à cet égard.

Le projet de loi à l'étude n'est qu'une mesure parmi les nombreuses arrêtées par le ministre des Finances (M. Wilson), au nom du gouvernement, dans le but de réduire les dépenses fédérales. C'est le facteur décisif de ce projet de loi particulier qui est arrivé à l'étape finale de la troisième lecture. Il n'y a

qu'une seule raison simple, la réduction du déficit et des frais du Trésor fédéral.

Nous en avons été témoins dans des centaines de secteurs relevant de la compétence fédérale. Nous l'avons vu à Terre-Neuve la semaine dernière. Le gouvernement provincial va probablement devoir intervenir dans un secteur qui ne relève pas de sa compétence, soit l'application du règlement sur le saumon. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) se trouve à Terre-Neuve aujourd'hui pour une grande conférence de presse. Il prend la parole devant la Chambre de commerce de Saint-Jean. La semaine dernière il a réduit le nombre des gardes-pêche de rivière à Terre-Neuve et aujourd'hui il va prendre la parole, après avoir parlé au dîner-bénéfice organisé par le parti conservateur hier soir, en vue d'essayer d'arrondir les angles. Eh bien! Il n'y parviendra pas.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration siège à la Chambre tous les jours et se vante du nombre d'emplois qu'elle a créés. Hier matin pourtant, les agents de projet de son propre ministère basés à Terre-Neuve ont été appelés dans le bureau de la direction et ont reçu deux semaines de préavis de mise-à-pied. Un tiers de tous les agents de projet de la province de Terre-Neuve et du Labrador ont reçu leur avis de licenciement hier matin de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle licencie les personnes qui sont censées créer des emplois. Celles-ci n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage à cause de la modification apportée par le gouvernement selon laquelle, si elles touchent des indemnités de cessation d'emploi ou des prestations de maladie, ces sommes seront déduites de leurs prestations d'assurance-chômage. Ainsi les gens qui sont licenciés au ministère de l'Emploi et de l'Immigration ne pourront pas toucher de prestations d'assurance-chômage lorsqu'ils seront au chômage, soit dans deux semaines. Un tiers de tous les agents de projet des bureaux de placement de Terre-Neuve ont reçu leur avis de licenciement qui prendra effet dans deux semaines à compter d'hier.

Ce projet de loi n'est qu'une extension des mesures de compression que le gouvernement est en train de prendre. Comme je l'ai déjà mentionné, en vertu de ce projet de loi, on va transférer la responsabilité aux trésors provinciaux. C'est la dure et triste réalité. Les provinces pauvres vont être les plus touchées. Dans le mémoire du gouvernement manitobain de juin 1986, on retrouve le même principe. Terre-Neuve sera la plus durement touchée. Son champ de manoeuvre financier est le plus restreint de toutes les provinces canadiennes.

Que signifie «champ de manoeuvre financier» monsieur le Président? C'est la capacité qu'a un gouvernement provincial et ses autorités administratives de s'adapter aux circonstances. En d'autres termes, lorsque le taux de chômage est élevé dans une province, c'est sa capacité à redresser la situation en intervenant elle-même dans l'économie. En termes fort simples, c'est ce que cela signifie. Au fil des ans, le Conseil économique Canada a publié plusieurs rapports dans lesquels on laissait entendre que la façon de remédier à la situation dans les régions du pays où le taux de chômage est fort élevé consiste à laisser les gouvernements provinciaux utiliser leur propre marge de manoeuvre financière à ces époques-là de l'année, afin de donner de l'emploi à plus de gens. Le gouvernement de Terre-Neuve est celui qui a la moins grande marge de manoeuvre financière. En fait, elle n'est que de 60 p. 100 seulement de